



Entrée en vigueur : 01/09/2024

Validité : permanente

Secteur : Vie Sportive

Nombre de pages : 1

SECTEUR VIE SPORTIVE - COMMISSION DEPARTEMENTALE COMPETITIONS

FZ FORZA CHAMPIONNAT DU RHÔNE - LYON METROPOLE INTERCLUBS JEUNES
SAISON 2024 / 2025

RESERVE DEPOSEE PAR UNE EQUIPE

Les réserves éventuelles portant sur des faits révélés pendant la rencontre doivent, sous peine de nullité, être signalées au moment où l'infraction supposée est commise, notées sur la feuille de rencontre et présentées sur le formulaire prévu à cet effet (formulaire de dépôt d'une réserve). Les réclamations résultant d'un fait révélé ultérieurement doivent être adressées par courrier à la Commission Départementale Compétitions, ou par tout moyen prouvant la date de réception.

Division :

Benjamin

Minime

Cadet

Date :

Rencontre : contre

Equipe déposant la réserve :

Signature référent réclamant

Signature référent adverse

Signature JA

Le fait de signer pour le responsable du club hôte et le capitaine de l'autre équipe n'est en aucun cas une approbation des réserves mais juste une constatation du dépôt de celles-ci.